

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

**Etaient présents :**

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

**Délibération**  
n°22\_05\_B5\_16

**Ont donné pouvoir :**

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI.

**Convention de surveillance du site de Courchon sur la commune de Moustiers Sainte Marie – année 2021**

Annule et remplace la délibération du 18 février 2021 enregistrée en Préfecture le 01/03/2021

Le Parc du Verdon a créé en 2002 un dispositif d'écogarde-agents saisonniers de sensibilisation du public, qui intervient notamment sur les sites très fréquentés de son territoire.

Depuis 2015, un agent est commissionné et assermenté pour relever le cas échéant des infractions sur les sites du conservatoire du littoral. La commune de Moustiers est gestionnaire d'un site du conservatoire du littoral : Courchon. A partir du printemps ce site est fréquenté par des parapentistes et le long d'itinéraires de randonnée. Ce secteur est particulièrement sensible aux incendies de forêt de par son accessibilité et la fragilité des quelques milieux forestiers et herbacés dans un environnement très minéral.

Afin de pouvoir préserver ce site sauvage, la commune de Moustiers Sainte Marie a sollicité le Parc du Verdon afin de pouvoir renforcer la présence humaine sur le site par la réalisation de dix patrouilles. En effet, ce site est isolé de la commune et peut être propice à l'allumage de feu de camps, l'abandon de déchets, la circulation motorisée...

Les dix patrouilles s'effectueront en plus du temps passé par les écogardes en temps normal sur le site. Chaque patrouille donnera lieu à un rapport, qui sera transmis à la commune et au conservatoire du littoral en fin d'année. Les patrouilles étant réalisées dans le cadre de mission de police judiciaire (police de l'environnement), la tenue commune à ces agents sera portée, avec les écussons réglementaires ainsi que les écussons du Conservatoire du littoral.

Il est ainsi proposé une convention de partenariat définissant les engagements de chacune des parties et notamment une participation financière de la commune de Moustiers Ste Marie à hauteur de 3750 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le projet de convention de partenariat avec la commune de Moustiers Ste Marie ainsi présenté,
- autorisent le Président à signer la convention,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivantes signatures

Pour l'extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le